

# JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction,  
Rue de Lorraine, 13,  
à Monaco (Principauté).

POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE.  
PARAISANT LE DIMANCHE

Tous les ouvrages français et étrangers  
dont il est envoyé 2 exemplaires sont  
annoncés dans le journal.

INSERTIONS :

Annonces . . . . . 25 Cent. la ligne  
Réclames . . . . . 50 id.

On traite de gré à gré pour les autres insertions.

On s'abonne, pour la France, à Paris, à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, e chez M. St-Hilaire,  
éditeur de musique du Conserv. imp. et direc. du Comptoir général des compositeurs rue du F. Poissonnière, 10  
A Nice, LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours.  
à l'AGENCE-DALGOUTTE, rue Paradis, au coin du Jardin Public.

Les abonnements comptent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque mois et se paient d'avance  
Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

ABONNEMENTS :

Un An . . . . . 12 Francs.  
Six Mois . . . . . 6 id.  
Trois Mois . . . . . 3 id.

POUR L'ÉTRANGER les frais de poste en sus.

Monaco, le 2 Octobre 1864.

NOUVELLES LOCALES.

Mercredi dernier, 28 septembre, double anniversaire de la naissance et du mariage de feu Son Altesse Sérénissime Madame la Princesse Antoinette, un service funèbre a été célébré dans la chapelle du Château de Marchais, en présence de Leurs Altesses Sérénissimes le Prince Charles III, la Princesse-Mère et le Prince Albert, qui occupaient les tribunes, accompagnés des aides-de-camp et officiers de leur maison.

La chapelle avait été tendue de draperies noires sur lesquelles apparaissaient les armes et le chiffre de l'Auguste défunte.

Dans la nef, se trouvaient réunis, les autorités locales, les jeunes filles habillées en blanc avec une écharpe noire, conduites par les sœurs directrices de l'école, les jeunes garçons ayant à leur tête le directeur de l'école primaire, les employés du domaine, et toutes les personnes attachées au service du Prince.

La messe a été dite par M. l'abbé Tévenard, archiprêtre de la Cathédrale de Laon, assisté de M. le chanoine Theuret, aumônier du Prince, et de M. le chanoine Pétrot, curé de Marchais.

Après l'office divin et le chant des morts, M. l'archiprêtre, s'inspirant des grandes pensées de la foi, a, dans une allocution pleine de cœur, rappelé les titres de la noble et regrettée Princesse aux éternelles récompenses : son amour pour les pauvres, la simplicité de sa vie, et son dévouement à toutes les œuvres de miséricorde. Evoquant, pour ainsi dire, au milieu de l'auditoire ému, l'âme bienfaisante de l'Auguste Souveraine, il s'est rendu, par une transition naturelle, l'organe de la reconnaissance de la population de Marchais, pour laquelle le Prince ne cesse de montrer une inépuisable générosité.

Cette touchante cérémonie a produit dans les cœurs des assistants une impression profonde qui ne s'effacera pas.

Le nombre des étrangers arrivés à Monaco, du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 1864, est de 2866.

Il y a dans nos contrées une fête en grande réputation dont le retour vivement désiré par les uns n'est pas moins redouté par les autres. Cette fête est inscrite au calendrier à la date du 29 septembre :

LA SAINT-MICHEL. Ce n'est pas qu'on la célèbre avec pompe à l'église ni qu'elle ait rang parmi les jours fériés et de chômage, ce n'est pas non plus en mémoire de l'archange qui précipita dans l'abîme les anges rebelles ; un autre motif met en mouvement une partie de nos populations : c'est tout simplement parce que la Saint-Michel est l'époque, consacrée par l'usage, où commencent et finissent les baux, les fermages et toutes les locations rurales y compris celle des domestiques. C'est à la fin de septembre que le fermier après avoir péniblement amassé durant toute l'année le produit de ses récoltes le porte, souvent à regret, à son heureux propriétaire, et s'il s'agit de fermage à mi-fruit c'est encore à cette époque que se font les partages et se règlent les intérêts entre le maître et le colon. Enfin, c'est à la Saint-Michel que dans les villes du Midi on change de maison ou de logement de même que dans d'autres pays ces mutations s'opèrent à Pâques ou à Noël.

Saint Michel jouit en outre d'un pouvoir fort vénéré dans nos localités. C'est celui de nous envoyer chaque année, aux approches de sa fête et avec une ponctualité remarquable, des pluies abondantes, après lesquelles nous soupirons si souvent. Le cultivateur compte sur les pluies de la Saint-Michel comme il compte sur les chaudes journées de juillet. Et cependant nous sommes forcés de constater que cette année, notre saint, semble nous avoir oubliés : il ne nous a pas encore gratifiés de ses bienfaites ondées, d'autant plus ardemment désirées, que depuis six mois nous ne voyons descendre du ciel que les brûlants rayons d'un soleil sans nuages.

ECLAIRAGE PAR LE GAZ  
DE LA VILLE DE MONACO ET DES SPÉLUGUES.

IV. (\*)  
CONSIDÉRATIONS ÉCONOMIQUES.

Nous allons examiner rapidement au point de vue des considérations économiques et des applications possibles les deux systèmes dont nous avons essayé de donner une idée à ceux de nos lecteurs qui ne sont pas au courant des opérations d'une usine.

La moyenne de production de 133 kilogrammes de houille est, en gaz, de 33 mètres cubes, de 7 kilogr. de goudron et de 1 hectolitre 40 de coke.

En supposant le prix de la houille à 30 fr. les 1,000 kilogrammes, 133 kil. reviennent à 4 fr. 99 c. on obtiendra pour cette somme :

33 m. c. de gaz à fr. 0,40 c., soit . . . Fr. 13 20  
7 kil. goudron à fr. 0,10 c. . . . . » 0 70  
1 hect. 50 de coke à fr. 6 . . . . . » 9 »

Le tout donnant un total de . . . . . Fr. 22 90  
sur lesquels il faudra prélever les frais de distillation et de main-d'œuvre.

D'un autre côté, 100 k. de bog-head, donnent 8 mètres cubes de gaz, trois fois plus éclairant que celui de la houille ; 38 litres au minimum d'huile de schiste, et 50 kil. de noir décolorant.

En taxant le prix du bog-head à 80 fr. les 1,000 kil., on aura pour 8 fr. :

8 m. c. de gaz à fr. 1 20 c., soit . . . Fr. 9 60  
38 litres d'huile de schiste à fr. 0 80 . . . » 30 40  
50 kilos de noir de bog-head à fr. 0 02. . . » 1 »

Donnant un total de . . . . . Fr. 41 »

Abstraction faite des frais de fabrication, qui sont moins considérables pour le bog-head, puisque sa distillation exige moins de chaleur que la houille, on voit, par ce simple exposé, que tout l'avantage de l'exploitation revient au bog-head dont nous avons, à dessein, exagéré le prix.

Nous ne voulons pas insister sur ces chiffres qui ne sont réellement intéressants que pour l'industriel ; nous préférons parler de l'utilisation des produits secondaires de l'usine et faire ressortir les services qu'ils sont appelés à rendre dans un pays tel que Monaco.

Noirs ou cendres de bog-head. — Nous avons déjà, en passant, signalé la double propriété des noirs. Ils constituent, avons-nous dit, un décolorant énergétique et inoffensif pour les huiles grasses. Tous les fabricants d'huile d'olive savent que les dernières fractions qui sortent des appareils, meules, pressoirs ou presses hydrauliques, sont plus colorées que les premières, et chargées, en outre, d'un mucilage qui en altère le goût et les rend peu propres à l'éclairage des intérieurs. Pour l'éclairage, en particulier, on est obligé, soit de les laisser déposer pendant un long espace de temps, soit de les traiter par un acide qui oxide le mucilage et facilite la formation du dépôt.

En employant le bog-head convenablement lavé, il suffit de deux filtrations successives, quelquefois d'une seule, pour rendre nette et franche l'huile la plus trouble et pour lui enlever les filaments mucilagineux qui la rendent impropre à la combustion. C'est un traitement de la plus grande simplicité, qui n'exige pas d'apprentissage et que le premier venu peut employer avec un succès complet. Nous croyons donc qu'il est d'autant plus utile de signaler ce pro-

(\*) Voir les numéros du 11, 18 et 24 Septembre.

éédé dans le midi de la France et dans la Principauté où il est inconnu, que les départements du Nord, tributaires de la Provence pour les huiles, ont un faible pour les produits limpides et légèrement colorés.

Les graisses rances et jaunâtres passent, en fusion, sur le filtre à noir de *bog-head*, avec la même facilité que les huiles végétales et en sortent dans un état de blancheur et d'insipidité parfaites. Notre regrettable ami Privat d'Anglemont pourrait aujourd'hui raconter, dans une suite à ses *Industries inconnues*, par quel sortilège, maint restaurant de bas étage obtient des produits de première qualité avec des graisses d'une origine plus que douteuse.

Comme amendement dans la culture, les cendres de *bog-head* doivent à l'alumine qu'elles contiennent des propriétés stimulantes excessivement remarquables. Mélangées aux fumiers ordinaires, elles constituent un engrais dont la puissance se fait ressentir sur les arbres fruitiers, notamment dans les sols épuisés. Elles ont même produit une amélioration incontestable dans les vignobles ravagés par l'oïdium; aussi, le cas échéant, nous ne saurions trop engager les cultivateurs à les essayer sur les plantes d'oliviers en concurrence des engrais ordinaires.

*Carbure schisteux*. — L'usage de ce liquide se répand de plus en plus, grâce aux perfectionnements apportés depuis quelques années à la fabrication des lampes et à l'épuration des schistes.

Les premiers essais donnaient une clarté rougeâtre accompagnée d'une odeur pénétrante, intolérable dans l'intérieur des appartements. Aujourd'hui on établit pour les particuliers des appareils élégants dont la construction laisse fort peu à désirer sous le double rapport de la commodité et de l'hygiène.

La production s'accroissant en France, beaucoup de chefs lieux d'arrondissement, de simples communes et presque toutes les stations de chemin de fer, à l'exclusion des grandes gares qui usent du gaz, se servent de l'huile de schiste pour leur éclairage. On ne saurait donc concevoir la crainte, dans une entreprise du genre de celle dont nous parlons, de ne pas trouver un écoulement aux produits de l'usine. C'est dans le cas présent que l'accessoire devient le principal: il faut produire, produire beaucoup, dût-on pour éviter les pertes de gaz multiplier les becs dans la Principauté et éliminer à perpétuité les ténèbres de la nuit.

Si l'usage des carbures à base de *bog-head* devenait général sur le littoral, les huiles grasses qui servent à l'éclairage pourraient être, en partie, rendues à la consommation de bouche, en partie, livrées aux fabriques de savon.

Il nous serait facile de prolonger ces considérations: nous préférons les abrégées; car, en présence d'une industrie naissante ou nouvelle pour un pays, on se lance trop facilement sur le terrain des calculs anticipés et, d'ailleurs, en voulant trop prouver on ne prouve rien. Dans les limites que nous nous sommes imposées, nous n'avons fait que commenter servilement ce que nous avons vu ailleurs, et cette série d'articles sommaires n'est que le résumé de nos observations sur la grande usine de Charonne aujourd'hui en pleine prospérité. Peut-être, en considérant la somme d'énergie et de talents qu'il a fallu déployer pour mener à bien cette immense entreprise, eussions-nous hésité à signaler comme opportun dans la Principauté ce mode d'exploitation relativement nouveau; mais l'ayant vu tenter avec succès par d'autres sociétés qui disposaient de moyens d'action moins imposants que ceux de l'Ad-

ministra tion des bains de mer, nous n'avons pas reculé et nous lui disons en toute conscience jusqu'à démonstration contraire: Là est le bien, ici est le mieux.

A. H.

#### CHRONIQUE DU LITTORAL.

Les journaux de Paris s'occupent beaucoup de la visite de l'Impératrice de Russie à Nice. Le *Moniteur* annonce que l'Empereur Alexandre accompagne l'Impératrice Marie. LL. MM. arriveront à Nice vers le milieu de ce mois.

De plus, on assure dans les cercles officiels que l'Empereur des Français ira rendre à Nice, à l'Impératrice de Russie, la visite faite par le Czar à l'Impératrice Eugénie lors de son séjour à Schwalbach.

L'annonce de la prochaine arrivée à Nice de S. M. l'Impératrice de Russie accompagnée de l'Empereur Alexandre a donné subitement à cette ville une grande animation. Partout on fait des préparatifs pour recevoir dignement les visiteurs illustres et les étrangers de distinction qui doivent venir en foule dans la résidence d'hiver choisie cette année par l'Auguste Impératrice. — Monaco, qui pour les habitants de Nice est plutôt une agréable promenade qu'une excursion, prend aussi ses dispositions pour offrir des distractions et des plaisirs à ses nombreux visiteurs.

— Le bruit se répand que la reine de Wurtemberg, et probablement aussi le roi, iront passer l'hiver à Nice.

On s'attend à l'envoi d'un bataillon de zouaves ou de grenadiers de la garde Impériale française pour occuper les postes d'honneur pendant le séjour des princes et princesses étrangers qui doivent passer la saison d'hiver dans cette ville.

— La commission pour l'érection, à Nice, d'une statue au maréchal Masséna, prince d'Essling, vient d'ouvrir un concours entre artistes français. Une somme de 25,000 francs sera allouée à l'artiste dont l'œuvre aura été préférée. Une indemnité de 1,000 fr. sera allouée à l'auteur du modèle placé au second rang et une autre de 500 fr. à l'auteur du modèle placé au 3<sup>m</sup>.

— L'escadre d'évolution de la Méditerranée sous le commandement du vice-amiral Bouët-Willamez est arrivée au Golfe Juan et à Villefranche. La présence de cette flotte dans nos parages donne lieu à un grand mouvement de voyageurs sur tout le littoral entre Toulon Nice et Monaco.

— Alphonse Karr le spirituel jardinier de Nice voyage en ce moment en Espagne.

— L'ouverture du grand Hôtel récemment construit à Cannes a été annoncée pour le 1<sup>er</sup> de ce mois. L'inauguration a dû se faire par un dîner où se sont réunis les membres fondateurs du Yacht-Club de cette ville.

— Le bateau à vapeur l'*Oasis*, venant de Tunis et de Bone, est arrivé ces jours derniers à Marseille. A bord de l'*Oasis* avaient été embarqués trois caïds et le fils de Ben-Elzzim, qui sont envoyés en France par le gouvernement français pour être internés à Cette. Cet internement est infligé à ces personnages pour avoir pris part à la dernière insurrection africaine.

— Tous les jours, on nous signale des réformes dans les tarifs de chemins de fer appliqués aux marchandises, notamment par les Compagnies de l'Ouest et de la Méditerranée. Espérons que les compagnies qui facilitent ainsi la circulation des marchandises par l'abaissement des tarifs, comprendront qu'il est

de l'intérêt général d'abaisser également les tarifs pour la circulation des voyageurs.

— On a découvert, à Buoux, (Vaucluse) les vestiges d'un temple gallo-romain. Ce temple, desservi par les druides, était situé au milieu des forêts. Il était dédié au silence. Ce qui le fait croire, c'est une vieille légende qui a cours dans le pays, et, en outre, le fragment d'une tête de statue, sur le nez de laquelle on voit un doigt s'allonger. Il paraît que, de tout temps, pour imposer silence, il a fallu mettre le doigt sur le nez. Les fouilles commencées se poursuivent. Nul ne doute qu'elles ne mettent à découvert quelque beau spécimen de l'architecture gallo-romaine.

Les versions contradictoires sur le traité signé, sauf ratification, avec l'empereur Tu-Duc, reportent l'attention publique sur la Cochinchine. En attendant que les choses à cet égard soient éclaircies, il ne sera pas hors de propos de jeter un coup d'œil sur la forme du gouvernement Cochinchinois ou plutôt chez les Annamites, expression plus juste.

L'empereur de la Cochinchine prend le titre de *Cha-me*, ce qui signifie littéralement père-mère. Ses sujets réclament ainsi de lui l'appui d'un père et la tendresse d'une mère. Le despotisme patriarcal de l'Asie se montre dans cette pensée.

L'empereur est à la fois prince temporel et ecclésiastique; ses agents sont revêtus par délégation du pouvoir de chefs de famille; ses sujets sont dans une enfance indéfinie; l'empereur les appelle ses enfants rouges, *Xil-tu*, allusion aux nouveaux-nés qu'un père aime d'autant plus que leur faiblesse est plus grande. Tout cela est fort touchant, mais la pratique répond mal à la théorie.

L'empereur n'est pas absolu; son conseil privé, ses ministres, ses parents peuvent lui adresser des représentations qu'il serait périlleux de toujours dédaigner. Il a une liste civile assez médiocre, mais il possède d'autres ressources. Comme l'empereur de Siam, il fait le commerce en grand, et il est le premier négociant de ses Etats.

Il a une femme légitime qu'il a reçue de sa mère, et sept femmes de second ordre. Quand il monte sur le trône, il change de nom; Tu-Duc s'appelait Haong-Ghiam, et il est aujourd'hui défendu de prononcer ce dernier nom; on s'exposerait à la bastonnade.

Tu-Duc est d'une taille élevée, son teint est pâle, son regard tranquille; ses dents sont teintes en noir, suivant la mode du pays; ses cheveux sont relevés en un chignon que traverse une épingle d'or. Il est opiniâtre dans ses idées. On l'a représenté comme cruel et inhumain; ses sujets le regardent au contraire comme doux et clément. Il est né en 1830. Il n'était que le second fils de son prédécesseur l'empereur Treni-Tri; mais le père, connaissant le caractère emporté et violent de son fils aîné, Houang-Hao enjoignit que Tu-Duc lui succéderait. Houang-Hao ne se résigna point: il conspira, on se contenta de le mettre en prison.

Après quelques années de captivité, Houang-Hao fit réflexion que décidément le ciel ne voulait pas qu'il régnât, et il se pendit. Tu-Duc fut très affecté de la fin tragique de son frère. Bien des gens croient, cependant, mais sans le dire tout haut, que Houang-Hao fut pendu. Il laissait un fils qu'une maladie rapide enleva dans l'espace de trois jours. Tu-Duc eut pour son neveu les mêmes regrets que pour son frère. Il prit le deuil, et fit célébrer des obsèques magnifiques, qui attestaient de la façon la plus péremptoire de la sincérité de sa douleur. Le grand-père maternel de l'empereur est un vieillard de près de quatre-vingts ans, encore énergique, adversaire implacable des Européens, de toutes les influences étrangères. On croit que c'est lui qui a décidé son petit-fils à repousser par les armes les demandes des Français, et à se lancer ainsi dans tous les hasards de la guerre, tandis que les ministres, craignant les maux qui allaient tomber sur l'empire, conseillaient de traiter et de ne pas en-

treprendre une lutte où l'habileté devait triompher du nombre.

NOUVELLES DIVERSES.

— Le bruit qui se répand à Florence que cette ville est destinée à devenir prochainement la capitale du royaume d'Italie y est accueilli avec une vive satisfaction. On parle déjà du choix des locaux où devront être installés les grands corps de l'Etat et les administrations centrales du gouvernement italien. La Chambre des députés tiendrait, dit-on, ses séances dans la vaste salle des Cinq-Cents ou salle du Grand-Conseil du Palais-Vieux, et le Sénat siégerait dans la salle des Deux-Cents, au même palais.

— Tout le monde sait que le climat de l'Angleterre est très-favorable à la phthisie pulmonaire, qui fait sous son ciel humide et gris des progrès rapides. Tous les ans, quand arrive la saison des brouillards, il faut qu'un grand nombre d'Anglais aillent chercher des climats plus doux, et cela sous peine de mort. On leur recommande, en général, d'aller à Madère; mais, comme beaucoup ne peuvent pas s'y rendre, voici que Madère va venir à Londres. Il s'est formé une puissante Société, à la tête de laquelle se trouve sir David Brewster, dont le projet est d'élever un « Sanitarium en cristal » pour la cure de la consommation. On se propose, dit le prospectus, de couvrir de verre un immense espace de terrain et d'y entretenir une température constamment égale, semblable à celle de Madère. On bâtira des maisons sur l'emplacement ainsi couvert, et on le plantera de jardins délicieux où l'on trouvera les fleurs et les fruits du climat de Madère. — Moyennant quoi, la phthisie devra quitter l'Angleterre et aller chercher fortune ailleurs.

— M. Bailly, ancien conducteur de marine à Bordeaux, vient de faire construire un bateau de son invention, auquel il a donné le nom, parfaitement approprié à la chose, de bateau baignoire. C'est une embarcation au centre de laquelle se trouve un bassin, surmonté d'une légère tente en toile, où l'on se baigne aussi commodément que chez soi, à l'abri du vent et du soleil. L'eau circule constamment dans ce bassin; on est par conséquent à la fois dans une baignoire et au milieu de la mer, car le bain peut-être pris soit pendant qu'il navigue à à la rame ou même à la voile.

C'est là une ingénieuse invention susceptible de grands développements et appelée à rendre de véritables services. La médecine elle-même pourra probablement en tirer parti.

— La ville de Périgueux est sous le coup d'une douloureuse émotion. M. Philippe Daussel, membre du conseil général, était sur le point de marier sa fille. Le jeune homme destiné à cette union fut piqué au bras par une insecte vénimeux; son père, en lui donnant des soins, tomba frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante. La personne chargée d'annoncer cet événement à Mlle Daussel remplit si malheureusement son mandat, que la jeune fille, croyant avoir perdu son fiancé, éprouva un saisissement à la suite duquel elle a succombé trois jours après.

— Un progrès très-important que vient de faire la fabrication du papier en France est de pouvoir se passer du chiffon comme matière première. Depuis 1860, on fabriquait déjà du papier blanc avec l'alfa d'Algérie; mais le prix de revient était à peu près le même que celui fait avec le chiffon. Après de nombreux essais faits à l'usine du Val-Vernier, on est arrivé actuellement à fabriquer couramment, avec la paille pure, ces mêmes papiers, qui joignent à une extrême solidité l'avantage du bon marché. Ce résultat est d'autant plus immense que la fabrication, subordonnée au chiffon qu'on pouvait se procurer, était depuis longtemps insuffisante pour la consommation. On ne peut donc que féliciter les inventeurs de ces procédés, qui vont faire une révolution complète dans l'industrie papetière.

— Les tables de l'impôt sur les chiens nous font connaître qu'il y a en France 4,860,113 de ces animaux.

On compte 495,322 chiens de chasse et de luxe appartenant à la 1<sup>re</sup> catégorie, et 4,364,791 chiens de garde, c'est-à-dire de la 2<sup>e</sup> catégorie.

Le produit total de la taxe s'est élevé, en 1863, à 5,461,116 fr., savoir 3,456,165 fr. pour la 1<sup>re</sup> catégorie, et 2,004,921, fr. pour la 2<sup>e</sup> catégorie.

— Dans la nuit de mardi à mercredi dernier, raconte la France de Blois, la domestique du curé de Sainte-Montaine, fut réveillée par un bruit dans l'escalier. Elle se hâta de passer un vêtement et allait quitter sa chambre, quand un individu tenant une chandelle d'une main et un pistolet de l'autre, se présenta devant elle et la menaça de mort si elle proférait une parole. Cet homme pénétra ensuite dans la chambre de M. le curé, qu'il trouva éveillé et prêt à se lever. « Où est ton argent? répons, ou je te tue, » dit-il en ajustant le digne ecclésiastique.

Avant que ce dernier eût pu obéir à la sommation, la domestique, reprenant son sang-froid, se met à crier: « Monsieur Henri, accourez vite; on assassine votre oncle! » A cet appel inattendu, et croyant avoir affaire à un second adversaire sérieux (Henri est un enfant de onze ans), le malfaiteur gagna la porte à reculons, mais toujours en tenant le curé en joue, et une fois dans l'escalier disparut sans rien dérober et sans laisser d'autres traces de son passage qu'une boîte d'allumettes chimiques.

Cet individu s'est introduit dans le presbytère en perçant la porte de la cuisine, et avec une audace peu commune, il s'est orienté dans la maison en allumant une chandelle avec les allumettes qu'il avait apportées. Il faut espérer que ce hardi malfaiteur, dont deux personnes ont pu donner le signalement, ne tardera pas à répondre devant la justice de sa criminelle tentative.

— Depuis l'assassinat de M. Poinot par Jud, depuis surtout que M. Briggs vient d'être victime d'un autre malfaiteur, chacun a donné son avis sur les précautions à prendre pour éviter le retour de ces crimes à la vapeur. On a tout d'abord pensé à faire communiquer entre eux les wagons d'un même train, par un corridor; puis on a proposé des signaux que l'on établirait dans chaque compartiment à la portée des voyageurs. Le journal la Célébrité signale une invention d'un M. Cadars, laquelle aurait l'avantage de ne faire communiquer le voyageur menacé qu'avec le chef du train. Un plateau se dresserait tout à coup au-dessus du wagon où le drame se déroule; la nuit, ce serait une lumière, une lanterne, qui apparaîtrait subitement. On n'aurait qu'à tirer une chaînette ou un cordon pour faire rentrer un malfaiteur dans les limites des convenances. L'idée a du bon; je n'y vois qu'un défaut, c'est que, si j'étais le malfaiteur, je commencerais par couper la ficelle. CAMILLE S.

— Voici quelques détails sur l'ascension du ballon le Géant, dirigé par Nadar, qui vient d'avoir lieu à Bruxelles: Le Géant s'est magnifiquement élevé avec neuf passagers. Le poids à enlever étant trop considérable il a fallu que quatre voyageurs, les derniers inscrits, descendissent de la nacelle où ils étaient déjà installés. Le roi et la famille royale assistaient à l'ascension. Sa Majesté a causé longuement avec Nadar. Vers cinq heures et demie, le Géant a pris son vol, aux acclamations d'une foule immense. Vers six heures et demie, le Géant passait au-dessus de Quiévrant, et à dix heures du soir il a opéré heureusement sa descente à Ypres, ville voisine de la frontière française près Nieupoort.

— Une poudre qui se fabrique actuellement en grand à la poudrière de Potsdam est due à M. Schultz, capitaine dans l'artillerie prussienne. Voici ce qu'en disait récemment M. Louis Figuier: Elle se compose de deux matières pulvérulentes qui ne se mélangent qu'au moment où on veut en faire usage, et qui n'ont pas de propriétés explosives tant qu'elles restent séparées; de sorte que leur fabrication ni leur conservation ne présente aucun danger. La poudre de M. Schultz n'encrasse point les fusils; elle brûle sans résidu; son prix de revient est de beaucoup inférieur à celui de la poudre ordinaire; enfin sa force balistique est, dit-on, plus grande. Les expériences qui ont été faites avec cette poudre à Paris, ne paraissent

pas avoir été décisives; mais nous savons de bonne source que l'inventeur a réussi à en faire disparaître tous les inconvénients; de sorte qu'on espère beaucoup, en Prusse, de l'introduction de la nouvelle poudre dans l'usage militaire.

— M. J. Taylor, se disant premier chanteur comique de la Grande-Bretagne, a porté un défi à tous les chanteurs du rauyome-uni. M. Blanchard, chanteur du même genre, s'est présenté pour soutenir la lutte, qui consistait à chanter six chansons comiques de part et d'autre, et à l'issue de laquelle le vaincu devait payer 50 livres au vainqueur. La nouveauté du spectacle avait attiré la foule bruyante, et c'est au milieu d'un vacarme effroyable que le jury, qui s'était retiré pour délibérer, est venu proclamer M. J. Taylor vainqueur, et lui a remis un chèque de la somme gagnée.

— Le principal homme d'Etat de l'Angleterre, lord Palmerston, dont l'esprit si jeune et si présent, veille aux plus graves intérêts d'une grande nation, atteindra sa quatre-vingtième année le 20 octobre 1864. Son nom de famille est Temple. Le nom de Palmerston n'est qu'un titre.

— Un incident assez singulier amuse le monde théâtral parisien. On assure qu'une des actrices en vogue est décidée à intenter un procès à une de ses jeunes confrères d'un petit théâtre qu'elle accuse de lui voler ses gestes, ses intonations, tout son jeu enfin, dont elle prétend garder la propriété exclusive. Voilà un genre de contrefaçon que les législateurs n'avaient pas prévu. Quelle bonne fortune pour les journaux humoristiques, si la chose arrive devant les tribunaux!

— Le jeune roi de Bavière vient d'attacher à sa cour le compositeur Richard Wagner, en lui faisant une pension de 4,000 florins. Le 29 septembre, le compositeur a dû diriger lui-même la représentation du Vaisseau Fantôme (de Flirgen de Hallander), dont on a pu admirer l'ouverture à Paris. Cette libéralité artistique du roi Louis II a soulevé quelques mécontentements dans certains cercles de Munich, où l'on n'aime pas à voir des hommes de talent non bavarois prendre leur part des largesses royales.

— On écrit de Munich:

La plus intéressante nouveauté de la saison est, sans contredit, une petite comédie qui sera représentée pour la première fois sur la scène du théâtre de la cour. Cette comédie, intitulée: Une recette contre les belles-mères, a été récemment traduite de l'espagnol et arrangée par le vieux roi Louis I<sup>er</sup>.

— On lit dans le Petit Journal:

« Un voyageur de commerce, ayant parcouru une partie de la France et de l'étranger, a rapporté à Paris les objets suivants:

Un habit taché de Grèce. — Une paire de souliers à double semelle de Liège. — Un mouchoir de Tulle. — Un tablier de Boue. — Une boîte de Gand. — Un pistolet de Tyr. — Une bouteille de Rome. — Une chaise de Cannes. — Un pot de Gray. — Un couvert d'Etain. — Un collier de Rennes. — Une échelle de Moulins. — Une culotte de Pau. — Un bonnet de Nuits. — Un lit de Caen. — Un livre de Metz. — Un pâté de Foix. — Un sac de pastilles de Mantes. — Une malle pleine de Romans, laquelle était arrivée vide de Sens.

PRENDRE AUJOURD'HUI

(Tirage irrévocablement en novembre.)

chez tous les Libraires, Débitants de tabac, Billets à 25 c. de ces trois Grandes loteries autorisées.

Capital (ensemble) 2,375,000 Francs.

(Tous lots immédiatement payés en espèces)

LOTÉRIE DES ENFANTS PAUVRES (1,500,000 fr.)

603 Lots. — Gros lot 150,000 fr. pour 25 c.

LOTÉRIE DES ANDELYS (750,000 francs.)

310 lots. — Gros lot 100,000 fr. pour 25 c.

LOTÉRIE MUNICIPALE DE SAINT-CLOUD.

Garanties complètes; tirages publics (Hôtel de Ville) sous la surveillance de l'Autorité.

Si à Monaco on ne trouve pas de billets, adresser immédiatement (en mandat de poste ou timbres-poste) au Directeur du BUREAU EXACTITUDE, 68, rue Rivoli, Paris, 5 francs pour recevoir par retour du courrier 20 billets assortis de ces trois Grandes Loteries.

**Expropriation pour cause d'utilité publique.**  
AVIS.

Le public est prévenu qu'il a été déposé à la Mairie de la ville de Monaco le plan parcellaire des terrains à exproprier pour la rectification de la route de Monaco aux Spélugues, depuis le vallon de Ste-Dévote jusqu'au premier tournant de la Costa, laquelle rectification a été déclarée d'utilité publique par ordonnance en date du 20 mai 1864. Pendant dix jours, à compter d'aujourd'hui, le dit plan restera déposé à la Mairie où les personnes intéressées pourront en prendre communication et faire les observations qu'elles jugeront convenables. Le tout conformément aux dispositions de l'ordonnance sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Fait à Monaco, le vingt-sept septembre 1864.

Pour le Maire,  
Chev<sup>r</sup> TH BELLANDO, Adjoint.

Etude de M<sup>e</sup> Henri Leydet, Notaire et défenseur à Monaco.

**PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES.**

Par acte du 19 mars 1863, notaire Bellando à Monaco, M<sup>r</sup>. Louis Constant Chevalet, docteur en médecine, chevalier de l'ordre de St-Charles, médecin de S. A. S. le Prince de Monaco, domicilié à Paris,

Et M<sup>r</sup>. Jean Ferdinand Delmas, aussi docteur en médecine, chevalier de la Légion d'Honneur, domicilié à Toulouse,

L'un et l'autre demeurant à Monaco et faisant élection de domicile à l'effet des présentes en cette dite ville,

Ont acquis par indivis et à raison de moitié chacun, moyennant le prix total de douze mille quatre cent quarante trois francs dix centimes,

1<sup>o</sup> de M. l'abbé Mathieu François Xavier Gastaldi, propriétaire, 2<sup>o</sup> de M<sup>me</sup> Noline Gabrielle Gastaldi, sœur de charité, 3<sup>o</sup> de M<sup>me</sup> Thérèse Marie Scotti; fille à feu Jean-Baptiste Gastaldi, aussi sœur de charité; le 1<sup>er</sup> demeurant à Monaco, les deux dernières demeurant à Turin,

Une pièce de terre complantée en oliviers, située sur le territoire de Monaco, au quartier de la fontaine neuve, confrontant au nord et à l'ouest les hoirs de M. Louis Biovès, au midi le chemin public, et à l'est l'aqueduc conduisant les eaux de la fontaine neuve.

Le vingt-huit septembre courant dépôt a été fait au greffe du tribunal supérieur de la principauté d'une expédition et d'un extrait analytique de l'acte transcrit sus relaté.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble vendu des inscriptions à raison d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir cette inscription dans le délai d'un mois, et qu'à défaut elles seront déchues de leurs droits sur le dit immeuble.

Monaco, le vingt-huit septembre, mil-huit-cent-soixante-quatre.

H. LEYDET.  
Notaire et défenseur.

Etude de M<sup>e</sup> Henri Leydet, Notaire et défenseur à Monaco.

**PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES.**

M. Jean-Ferdinand Delmas, docteur en médecine, chevalier de la Légion d'Honneur, domicilié à Toulouse, demeurant à Monaco où il fait élection de domicile à l'effet des présentes, a acquis :

1<sup>o</sup>. — Par acte du 29 avril 1862, notaire Bellando à Monaco, de M. Louis Crovetto, marchand de vins, demeurant et domicilié en cette dite ville, moyennant le prix de quinze cents francs, une pièce de terre, dénommée Castellaretto, complantée de caroubiers, située sur le territoire de Monaco; confrontant à l'est les hoirs de M. le général de Vedel, à l'ouest M. Jacques Ciaïs, au midi les héritiers de M. Joseph Gastaldi dit l'aide-major, au nord le chemin vicinal.

2<sup>o</sup>. — Par acte du 26 mars 1863, même notaire, du dit M. Louis Crovetto, moyennant le prix de six cents francs,

Une autre pièce de terre, complantée de caroubiers et oliviers, située sur le territoire de Monaco, au quartier de la Colla, confrontant au nord M. Volivert, au midi et à l'est l'acquéreur M. Delmas, à l'ouest le chemin des Revoires.

3<sup>o</sup>. — Par acte du 13 novembre 1862, reçu aux minutes du dit notaire Bellando à Monaco, de M. Louis Muratore, maître menuisier, demeurant et domicilié en cette dite ville, moyennant le prix de cinq mille quatre cents francs,

Une pièce de terre, complantée d'oliviers, située sur le territoire de Monaco au quartier de la Colla, confrontant au nord le chemin de la Turbie, au midi M<sup>me</sup> veuve Strafforelli, à l'est M. l'abbé Gastaldi et à l'ouest l'acquéreur.

Le vingt-huit septembre courant dépôt a été fait au greffe du tribunal supérieur de la Principauté d'une expédition et d'un extrait analytique de chacun des trois actes transcrits sus relatés.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur les trois immeubles dont s'agit des inscriptions à raison d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir cette inscription dans le délai d'un mois et qu'à défaut elles seront déchues de leurs droits sur les dits immeubles.

Monaco, le vingt-huit septembre, mil-huit-cent-soixante-quatre.

H. LEYDET.  
Notaire et défenseur.

**MOUVEMENT DU PORT DE MONACO.**

Arrivées du 24 au 30 Septembre 1864.

NICE. b. v. *Palmaria*, c. Imbert, en lest  
FINALE. b. *Conception*, c. Saccone, charbon  
ID. b. *Battina*, c. Ginocchio, id.  
NICE. b. v. *Palmaria*, c. Imbert, en lest  
CANNES. b. *Rose Emilie*, c. Dozol, plâtre  
MARSEILLE. b. *Miséricorde*, c. Marcenaro, m. d.  
NICE. b. id. c. Viale, id.  
STE-MAXIME. b. *Caroubier*, c. Laurenti, vin

NICE. b. *Jeune Louise*, c. Barraul, m. d.  
ID. b. v. *Palmaria*, c. Imbert, id.  
MENTON. b. *Joseph et Marie*, c. Fornari, en lest  
NICE. b. v. *Palmaria*, c. Imbert, m. d.  
ID. id. id. id. id.  
MENTON. b. *Daniel*, c. Cosso, en lest  
NICE. b. v. *Palmaria*, c. Imbert, id.  
ID. b. *Jeune Louise*, c. Barraul, id.  
ID. b. v. *Palmaria*, c. Imbert, en lest

Départs du 24 au 30 Septembre 1864.

NICE. b. v. *Palmaria*, c. Imbert, en lest  
FINALE. b. *Conception*, c. Saccone, id.  
ID. b. *Battina*, c. Ginocchio, id.  
ID. b. v. *Palmaria*, c. Imbert, id.  
CANNES. b. *Rose Emilie*, c. Dozol, id.  
VINTIMILLE. b. *Miséricorde*, c. Marcenaro, m. d.  
MENTON. b. *Caroubier*, c. Laurenti, en lest  
NICE. b. *Jeune Louise*, c. Barraul, id.  
ID. b. v. *Palmaria*, c. Imbert, id.  
MENTON. b. *Joseph et Marie*, c. Fornari, id.  
NICE. b. v. *Palmaria*, c. Imbert, id.  
ID. id. id. id. id.  
MENTON. b. *Daniel*, c. Cosso, citrons  
NICE. b. v. *Palmaria*, c. Imbert, en lest  
ID. b. *Jeune Louise*, c. Barraul, id.  
ID. b. v. *Palmaria*, c. Imbert, id.

**Bulletin Météorologique du 25 7bre au 1<sup>er</sup> Sbre**

DATES	THERMOMÈTRE CENTIGRADE			ÉTAT ATMOSPHERIQUE	VENTS
	8 HEURES	MIDI	2 HEURES		
25 7bre	20 »	24 »	26 »	beau	nul.
26 »	20 »	24 »	25 »	id.	id.
27 »	20 »	22 »	22 »	id.	id.
28 »	21 »	22 »	23 »	id.	id.
29 »	20 »	22 »	24 »	id.	id.
30 »	21 »	24 »	22 »	id.	id.
1 <sup>er</sup> Sbre	22 »	24 »	25 »	id.	id.

**Orchestre des Bains de Mer de Monaco.**

**CONCERT**

Tous les jours de 2 à 4 heures et de 8 à 10 heures,  
SOUS LA DIRECTION DE M. EUSÈBE LUCAS.

**HOTEL DE PARIS**

A MONACO.

Cet Hôtel, situé à proximité du Casino est organisé sur le modèle du GRAND HOTEL du boulevard des Capucines, à Paris, contient des appartements somptueux et confortables. C'est, sans contredit, l'un des premiers établissements de la Méditerranée. — Cuisine française. — Service à la carte.

**Blanchissage & Racommodage à neuf de Dentelles.**

Rue de l'Église, 7.

Trousseaux

et

Layette

**AU PETIT SAINT THOMAS**

MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE.

Rue du Bac, 55, et rue de l'Université, 23, Faubourg Saint-Germain, à Paris.

Les propriétaires de cet établissement nous prient de rappeler à nos lecteurs qu'ils ont depuis longtemps créé un service spécial pour la province. Ils envoient tous les échantillons franco et toute expédition au dessus de 25 FRANCS est affranchie jusqu'à destination. Les prix, marqués en chiffres connus, sont les mêmes pour Paris et la province. — Cette maison n'a de succursale ni de représentants dans aucune ville de France. — Un catalogue détaillé des marchandises qui se trouvent dans ses magasins, est adressé aux personnes qui le demandent.

**PLUS DE CHEVEUX BLANCS**  
MELANOGENE  
De DICQUEMARE AINÉ, de ROUEN.  
Pour teindre à la MINUTE EN TOUTES NUANCES les cheveux et la barbe, sans danger pour la PEAU et sans aucune ODEUR. Cette Teinture est SUPÉRIEURE A TOUTES CELLES EMPLOYÉES JUSQU'A CE JOUR.  
Prix : 6, 12 et 15 fr. — Fabrique à Rouen, rue St-Nicolas, 39. — A Paris, chez M. LEGRAND, parfumeur, 207, rue St-Honoré.

SERVICE DU BATEAU A VAPEUR  
**LA PALMARIA**  
Départs de Nice : — 11 h. du matin. | Départs de Monaco : — 1 h. du soir.  
— 5 h. du soir. | — 10 h. 1/2 du soir.